MOTION

CONCERNANT

L'ENTENTE EN MATIÈRE D'ÉCHANGE DE PERMIS DE CONDUIRE

ENTRE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

ET LE GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE TURQUIE

---ooo0ooo---

Madame Christine St-Pierre, ministre des Relations internationales et de la Francophonie, propose :

Que conformément à l'article 22,.3 de la Loi sur le ministère des Relations internationales, l'Assemblée nationale approuve l'Entente en matière d'échange de permis de conduire entre le gouvernement du Québec et le gouvernement de la République de Turquie, signée à Québec, le 24 juillet 2014, et à Ottawa, le 15 août 2014.